

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 16 décembre 2008

L'an deux mil huit, le seize décembre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 5 décembre 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en son siège, sis 14 bis, rue Favier à POMMEUSE, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux : Raoul LAVÉRIE, Bernard HAMELIN, Philippe GALY ;

Représentant la commune de Faremoutiers : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Bruno GIBERT, Marc GILLOOTS, Alain GRIES ;

Représentant la commune de Guérard : Jean Pierre CÉ, Pierre DREYFUS, Denis HERTZ ;

Représentant la commune de Pommeuse : Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, Yves PAINDAVOINE ;

Présents membres suppléants :

Philippe CLAUSIER, Georges DEBUCHY, Claude VION, Pierrette TURLAN, David LAURELUT

Absents membres titulaires :

Jacques ALONSO représenté par Pierrette TURLAN

Christine GILLOIRE, Franck DUBUGET

Absents excusés membres suppléants :

Anne Marie THIEBAUT, Gérard RIBINIK, Sylvain MARTINAUD, Patrice GOT

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE du JOUR

- Remplacement d'un membre suppléant du conseil communautaire
- Budget principal trois décisions modificatives
- Budget annexe HE : une décision modificative
- Budget annexe hôtel d'entreprise : emprunt
- Convention de mise à disposition
- Modification des statuts du S.M.I.C.T.O.M
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{sd} cl.
- Avenants au contrat MATHIS
- Choix du maître d'œuvre pour la reconstruction des stations d'épuration de Dammartin sur Tigeaux et Guérard pour des capacités respectives de 1600 et 2200 EH et la création de réseaux d'assainissement eaux usées sur le hameau de Monthérand le Grand Lud et le raccordement sur Dammartin/Tigeaux
- Redevance assainissement 2009
- Avenant au contrat d'affermage avec Veolia Eau pour l'exploitation par affermage des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Guérard
- Convention avec le SIACFP
- Avenant contrat EXECO
- Informations et questions diverses

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour deux points supplémentaires :

- demande de subvention auprès de la DDASS pour le CEL
- contrat location machine à affranchir

Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à ces modifications.

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2008, il est approuvé et signé.

1/ Remplacement d'un membre suppléant du conseil communautaire

Suite à la démission d'un membre suppléant de la commune de Pommeuse,

La commune de Pommeuse propose la candidature de M. David LAURELUT, en qualité de membre suppléant du conseil communautaire de la Brie des Moulins,

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

2/ Budget principal trois décisions modificatives

- Décision modificative n°1 :

Suite au contrôle de la sous préfecture, concernant le budget supplémentaire, une erreur technique s'est produite et il convient d'effectuer une décision modificative en fonctionnement, comme suit :

Chapitre 023 : - (moins) 81 374.66

Chapitre 11 : + (plus) 27 874.66

Chapitre 12 : + (plus) 49 800.00

Chapitre 65 : + (plus) 2 000.00

Chapitre 67 : + (plus) 1 700.00

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

- Décision modificative n°2 :

Le Président, demande l'autorisation de procéder à une décision modificative concernant le budget principal, en section d'investissement, à savoir :

Chapitre 21, article 2135 : - (moins) 27840.00 €

Chapitre 23, article 2313 : + (plus) 27840.00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

- Décision modificative n°3 :

Concernant l'avance du budget principal vers le budget annexe de l'hôtel d'entreprises, la Trésorerie Principal de Coulommiers demande la modification des articles, précise qu'une délibération est nécessaire même si le budget prévoit cette avance,

Le Président, demande l'autorisation de procéder à une décision modificative, à savoir :

- Article 678 : - (moins) 28525.02

- Article 652 : + (plus) 28525.02

Le Conseil Communautaire approuve à 13 voix pour, une voix contre (JP Cé) et une abstention (B. Gibert), cette décision.

3/ Budget annexe HE : une décision modificative

- Décision modificative n°1 :

Le Président, demande l'autorisation de procéder à une décision modificative, à savoir :

- Article 778 : - (moins) 28525.02

- Article 774 : + (plus) 28525.02

Le Conseil Communautaire approuve à 13 voix pour, une voix contre (JP Cé) et une abstention (B. Gibert), cette décision.

4/ Budget annexe hôtel d'entreprise : emprunt

Le Président, rappelle que pour financer les investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 1 000 000 €, communique la proposition de la Caisse d'Épargne,

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du projet de contrat établis par la CAISSE D'EPARGNE, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Principales caractéristiques du prêt :

- Montant : 1 000 000 € (un million d'euros)
- durée : 30 ans
- objet du prêt : le financement d'investissement pour l'hôtel d'entreprises

Conditions financières

- taux fixe : 4.53 %
- versement des fonds : le 5/01/2009,
- sans frais de dossier et sans commission d'engagement

Echéance

- périodicité : trimestriel
- mode d'amortissement : échéances constantes

La première échéance s'effectuera le 25/03/2009

Le Président, demande au conseil l'autorisation de procéder à la signature du contrat.

Après délibération et à l'unanimité, le Président est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5/ Convention de mise à disposition

Le Président, rappelle que depuis septembre 2001 la communauté de communes s'appuie sur les prestations du personnel de restauration de la commune de Faremoutiers, pour effectuer ce service en direction des accueils de loisirs en dehors des périodes scolaires,

Dit qu'une convention est mise en place précisant les modalités de mise à disposition du personnel, entre la commune de Faremoutiers et la communauté de communes de la Brie des Moulins,

Demande l'autorisation de procéder à la signature de cette convention,

Dit que la dépense est prévue à l'article 6218 du budget,

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, cette décision.

6/ Modification des statuts du S.M.I.C.T.O.M

Le Président donne lecture des statuts du S.M.I.C.T.O.M., des corrections ont été apportées sur les articles suivants :

- Article 4 : objet
- Article 5 : modifications relatives au périmètre d'intervention
- Article 6 : compétences
- Article 7 : le siège
- Article 9 : le comité syndical
- Article 10 : le bureau
- Article 11 : règlement intérieur du comité et du bureau
- Article 15 : ressources du syndicat

Le Président, demande au conseil de se prononcer sur les modifications des statuts ainsi présenté.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, les statuts du syndicat tels qu'ils sont définis ci-dessus.

7/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{sd} cl.

Le Président informe du besoin de recrutement d'un agent au grade d'adjoint administratif de 2^{sd} classe,

Dit que cette création interviendra à compter du 1^{er} janvier 2009, sur la base d'un temps complet,

Dit que la dépense sera prévue au budget principal 2009.

Le Conseil Communautaire approuve à 12(douze) voix pour, 3 (trois) voix contre (MC. Povie, M. Gilloots, A. Gries) cette décision.

8/ Avenants au contrat MATHIS

Le Président rappelle le montant initial du marché, celui-ci s'élevait à 294 820 € HT,

Demande de procéder à trois avenants et donne l'objet de ces avenants :

Avenant n°1 : correspondant à des prestations complémentaires pour un montant de 10990 € HT

- Fondations complémentaires
- Fourniture et pose de 2 toilettes complémentaires adaptées au x 3/6 ans avec séparation en stratifié

Avenant n°2 : (pas de modification budgétaire) modification d'une stipulation du devis descriptif

Avenant n°3 : correspondant à des prestations complémentaires pour un montant de 4169 € HT

- Remplacement des dalles thermoplastiques par un sol souple
- Remplacement de la peinture de sol par un sol souple

Dit que le contrat MATHIS pour la construction du CLSH de Dammartin sur Tigeaux revient à 309979 € HT,

Demande l'autorisation de signer les avenants,

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ces décisions.

9/ Choix du maître d'œuvre pour la reconstruction des stations d'épuration de Dammartin sur Tigeaux et Guérard pour des capacités respectives de 1600 et 2200 EH et la création de réseaux d'assainissement eaux usées sur le hameau de Monthérand le Grand Lud et le raccordement sur Dammartin/Tigeaux

Un appel d'offre a été lancé en vue de la désignation d'un maître d'œuvre pour la reconstruction des stations d'épuration de Guérard et Dammartin sur Tigeaux. La consultation a été réalisée suivant un appel d'offre restreint conformément aux dispositions des articles 33, 60 à 64 du Code des Marchés Publics.

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur la réalisation des études et suivi des travaux de 5 opérations :

- reconstruction de la station d'épuration de Guérard
- reconstruction de la station d'épuration de Dammartin sur Tigeaux
- création des réseaux de transfert de l'ancienne station d'épuration de Guérard vers la nouvelle
- création des réseaux d'assainissement de collecte sur les hameaux de Monthérand Le Grand Lud
- création des réseaux d'assainissement de transfert des hameaux de Monthérand le Grand Lud vers une station d'épuration

Au regard de l'analyse des candidatures et de l'analyse des offres, il ressort que l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation est celle du Cabinet Merlin pour un montant total de 528 036,06 € HT.

Le Président précise que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est inscrit au budget assainissement 2008.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'autoriser le Président à signer le marché avec le Cabinet Merlin,
- ✓ d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional d'Ile de France pour la mission de maîtrise d'œuvre,

10/ Redevance assainissement 2009

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2007 fixant le montant de la redevance assainissement à 0,97 € par mètre cube,

Considérant les coûts des travaux de remplacement et d'extension des réseaux réalisés sur les communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux et de la mission de maîtrise d'œuvre pour les reconstructions des stations d'épuration,

Le Président propose d'augmenter le montant de la redevance assainissement à 1,60 € par mètre cube.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte cette décision.

11/ Avenant au contrat d'affermage avec Veolia Eau pour l'exploitation par affermage des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Guérard

Vu la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (loi Sapin),

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer au contrat d'affermage les nouveaux réseaux d'assainissement et les deux postes de pompes situés rue du Bois et rue de Prémol,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n°2 au contrat d'affermage ayant pour objet l'intégration des nouveaux réseaux et des deux postes de pompage rue de Prémol et rue du Bois (Guérard).

12/ Convention avec le SIACFP

Le Président informe de la nécessité d'acquérir un logiciel permettant la rédaction des pièces administratives des marchés, le suivi de la passation et le suivi lors de l'exécution des marchés.

Informe de la proposition de la société MAGNUS pour l'acquisition du logiciel SOLON,

Dit la volonté du SIACFP de participer à cette acquisition,

Le coût total d'acquisition du logiciel est de 12 600 € HT (installation+formation), le coût annuel de maintenance est de 900 €.

Dit que cette acquisition sera effectuée pour moitié par le SIACFP et pour l'autre moitié par la Communauté de Communes de la Brie des Moulins. Les modalités financières seront précisées dans une convention liant le SIACFP et la Communauté de Communes de la Brie des Moulins.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le Président à signer une convention avec le SIACFP pour l'acquisition et la maintenance du logiciel.

13/ Avenant contrat EXECO

Le Président informe le conseil que l'accueil de loisirs de Dammartin sur Tigeaux a ouvert le 1^{er} décembre 2008,

Dit qu'il convient de procéder à un avenant au contrat avec la société EXECO, à compter du 1/12/2008,

Dit que le montant mensuel pour l'entretien du bâtiment sera de 1402.85 € HT,

Dit que la dépense est imputée au chapitre 11, article 6283.

Demande l'autorisation de procéder à la signature de l'avenant avec la société EXECO

Après délibération, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

14/ Demande de subvention auprès de la DDASS pour le CEL

Le Président rappelle la décision du conseil en date du 4 mai 2007 et sa délibération n°20/07 relative à la labellisation d'un contrat éducatif local,

Le Président, demande au conseil communautaire l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la DDASS de Seine et Marne pour les actions mises en place dans le cadre du CEL ;

Après délibération, le conseil communautaire, approuve cette décision à l'unanimité.

15/ Contrat location machine à affranchir

Le Président propose un contrat de location pour une machine à affranchir le courrier, le montant mensuel sera de 21.83 € HT, le contrat sera établi sur 2 ans, avec la société SECAP.

Demande l'autorisation de procéder à la signature du contrat de location, dit que la dépense sera prévue au budget 2009. Le conseil communautaire, approuve cette décision à l'unanimité.

16/ Informations et questions diverses

- les bilans de formations et d'accueil des stagiaires pour 2008,
- Accord du CTP pour la mise en place du dispositif de la journée solidarité (conseil du 25/9/08 délib. N°62/08) sur le lundi de Pentecôte ;
- PNR, information par A. Paternostre : une étude sera rendue en janvier 2009, la présentation aux élus sur le dossier de faisabilité sera programmée en février/mars. Il est impératif de mobiliser les élus sur cette association afin de promouvoir son développement.

- Développement économique, étude d'impact, étude paysagère,
- Journée porte ouverte CLSH de Dammartin sur Tigeaux : le 17 janvier 2009 à 10h
- 5/12/08 Réception des prêts CAF pour les CLSH de Guérard (53245 €) et Dammartin/Tigeaux (35095 €)
- B. Gibert propose une réunion des responsables des CCAS des 4 communes, une invitation sera lancée en début d'année,
- JP Cé rappelle que le SAGE est basé sur le volontariat des communes, le coût de son adhésion est de 0.30€/habitant et par an,
- JP Cé informe que Guérard passera à + de 2000 habitants en 2009

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le Président
Michel COMMANAY